

Arrêté fédéral

approuvant

le rapport de gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux pour 1924.

(Du 16 juin 1925.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE de la CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le rapport de la direction générale des chemins de fer fédéraux du 9 avril 1925;

vu le rapport et la proposition du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux au Conseil fédéral à l'adresse de l'Assemblée fédérale, du 28 avril 1925;

vu le message du Conseil fédéral du 6 mai 1925,

arrête :

1. Les comptes de 1924 et le bilan au 31 décembre 1924 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2. La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux en 1924 est approuvée.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 9 juin 1925.

Le président, MÆCHLER.

Le secrétaire, F. v. ERNST.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 16 juin 1925.

Le président, ANDERMATT.

Le secrétaire, KAESLIN.

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera inséré dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 16 juin 1925.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

KAESLIN.

Arrêté fédéral approuvant le rapport de gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux pour 1924. (Du 16 juin 1925.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1925
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.06.1925
Date	
Data	
Seite	684-684
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 339

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.